

Résidence d'écriture à Montréal (Québec) d'octobre à décembre 2010

Dans le cadre des échanges littéraires entre le Québec et Rhône-Alpes, **une résidence de création** à Montréal est proposée chaque année à un écrivain de Rhône-Alpes ; de même, un écrivain québécois est accueilli trois mois à Lyon, de janvier à mars. Ce programme est réalisé grâce au **Conseil régional Rhône-Alpes** et au **Conseil des arts et lettres du Québec**.

Conditions de séjour :

La résidence à Montréal se déroule pendant **trois mois pleins, de début octobre à fin décembre**. Le logement prévu est le studio mis à disposition par l'Uneq (Union nationale des écrivains québécois) dans le centre de Montréal, à proximité de la Maison des écrivains. L'Uneq se propose de favoriser les contacts de l'écrivain dans le monde littéraire et d'organiser, en fonction du souhait de l'auteur, une lecture ou une rencontre.

L'écrivain résident bénéficie de la prise en charge de son voyage et d'une bourse de 1 525 € par mois.

Examen des projets :

Comme cela se passe au Québec, une sélection de trois dossiers sera effectuée par la commission de Rhône-Alpes. Ces trois candidatures d'écrivains seront ensuite transmises au jury québécois, réuni par le Conseil des arts et lettres du Québec et l'Uneq, qui se prononcera sur la candidature retenue.

Modalités de candidature :

- Avoir publié à compte d'éditeur (au moins un livre).
- Résider depuis au moins un an en Rhône-Alpes.
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide publique (bourse, résidence...) de la Région, de la Drac ou d'un autre organisme (Cnl...) dans les trois années précédant la demande, n'avoir pas été le dernier lauréat des Prix Rhône-Alpes du livre.

Composition du dossier :

- Lettre de candidature indiquant les motivations liées à cette résidence d'écriture à Montréal. Cette lettre précisera le projet d'écriture.
- L'auteur est invité à indiquer ses possibilités et ses souhaits de lectures et de rencontres.
- Extraits du travail en cours.
- Liste précise des publications (livres et revues) à compte d'éditeur.
- Revue de presse des deux derniers livres parus (et si possible photocopie des couvertures recto / verso).

Dépôt du dossier :

Le dossier doit être conforme aux modalités indiquées ci-dessus et envoyé en un exemplaire à l'Arald.

Il doit parvenir à l'agence avant le **30 novembre 2009**.

NB : ne pas envoyer d'originaux car les dossiers fournis ne seront pas retournés.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence :

L'auteur informera l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation du déroulement des activités et travaux engagés dans le cadre de la résidence. Mention devra être faite du concours de la Région Rhône-Alpes sur toute publication liée à cette aide. Trois exemplaires de la publication devront être envoyés à l'agence.

Contact et envoi du dossier en un exemplaire :

Philippe Camand
Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation
25, rue Chazière – 69004 Lyon
Tél. 04 72 00 07 98 - Fax. 04 78 39 57 46
Mél. : p.camand@arald.org